

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

----

**Le Maire de la Commune de GAILLARD,**

---

**Vu** le Code de la Route,

**OBJET**

**VU** les articles L.2213.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

N°2023R136

**CONSIDERANT** qu'il convient de règlementer le stationnement à l'occasion du spectacle « Madame Pylinska et le secret de Chopin » qui se déroulera à l'Espace Louis Simon,

Réglementation du  
stationnement à l'occasion  
du spectacle « Madame  
Pylinska et le secret de  
Chopin »  
Espace Louis Simon

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Le stationnement sera interdit devant le gymnase de l'Espace Louis Simon sur toutes les places de zone bleue à proximité du bâtiment (le long du gymnase).

**Le Vendredi 26 Mai toute la journée.**

Les deux places handicapées ne sont pas concernées par cette interdiction.

**ARTICLE 2** - La signalisation réglementaire sera fournie et entretenue par la voirie.

**ARTICLE 3** – Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction considérés comme gênants pourront être placés en fourrière.

**ARTICLE 4** – Le Commissaire Principal de la Police Urbaine d'Annemasse et la Police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GAILLARD, le 22 Mai 2023

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Arrêté devenu exécutoire  
compte tenu :

- de sa mise en ligne le : 22/05/23

- de sa notification le :